

NON AUX MESURES SUR LE LOGEMENT SOCIAL PRÉVUES PAR LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2018 (PLF2018)

Le mouvement HLM, dont Sarthe Habitat s'oppose aux mesures relatives au logement prévues dans le projet de loi de finances.

Les mesures annoncées par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi finances 2018 sont :

- ▶ Une diminution de 50 à 60 €/mois d'APL pour les locataires du parc social à partir de janvier 2018 avec une compensation par une baisse des loyers, supportée intégralement par les bailleurs sociaux

Pour Sarthe Habitat :

Cette baisse obligatoire des loyers pour compenser la décote de l'APL représenterait pour Sarthe Habitat une perte de plus de 6,3 millions d'euros par an, soit 10% de son chiffre d'affaire.

En affaiblissant ainsi les bailleurs sociaux, le Gouvernement pénalisera fortement les locataires et accédants, les entreprises du bâtiment et les collectivités.

- Exemples pour les locataires :
 - Si Sarthe Habitat voit ses fonds propres diminués, l'investissement et l'entretien du parc social sera fortement impacté. De plus, le budget alloué aux travaux pour réduire les charges des locataires sera également lourdement réduit.
- Exemples pour les *accédants* à la propriété :
 - Suppression de l'APL et du prêt à taux zéro (PTZ)
- Exemples pour les *entreprises du bâtiment et l'emploi local* :
 - Le logement social représente 12% de l'activité du bâtiment au niveau national. La réduction du nombre de constructions neuves et de rénovations entrainerait donc une diminution de l'activité des entreprises du bâtiment. En 2016, Sarthe Habitat a fait appel à 87 entreprises sarthoises, ce qui représente un chiffre d'affaire global pour les entreprises locales de 16 547 000€.
- Exemples pour les *collectivités locales* et les politiques locales de l'habitat :
 - Risque majeur sur les garanties d'emprunt accordées par les collectivités locales et les programmes de construction neuve et de rénovation urbaine seraient réduits
- Impacts pour les *salariés du secteur HLM*

Le mouvement HLM, dont Sarthe Habitat, appelle donc au retrait immédiat de ces dispositions avant d'engager une concertation avec les acteurs concernés.

Les impacts en chiffres en Pays de la Loire :

- 8 000 emplois locaux menacés (secteur bâtiment et artisanat)
- 107 000 ménages bénéficiant de l'APL
- 64 millions d'euros/an de perte de recettes pour les bailleurs soit :
 - Construction de 3 000 logements
 - Entretien de 25 000 logements
 - Réhabilitation de 2 150 logements